Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 9 (1961)

Artikel: La librairie genevoise dans la péninsule ibérique au XVIIIe siècle
Autor: Bonnant, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727926

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA LIBRAIRIE GENEVOISE DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE AU XVIIIe SIÈCLE

par Georges BONNANT

NOUS avions principalement fondé notre étude *La librairie genevoise au Portugal* sur des observations faites dans les bibliothèque lusitaniennes.[1] Le présent article est en quelque sorte un complément du précédent. Il repose en revanche sur des documents suisses: la correspondance et les papiers d'affaires de libraires qui firent le commerce avec l'Espagne et le Portugal, c'est-à-dire les de Tournes [2], les Cramer [3], les Gosse [4] à Genève, François Grasset [5] à Lausanne et la Société typographique à Neuchâtel. [6] Notre étude est limitée au XVIIIe siècle, car c'est pour la Suisse romande l'âge d'or des exportations de livres vers la péninsule Ibérique et, peut-être même, en Europe. Par ailleurs, les documents relatifs au XVIe et au XVIIe siècle nous ont paru trop rares dans ce domaine pour nous permettre de tirer des conclusions valables. Nous avons aussi examiné le marché ibérique à travers les relations qu'en ont faites des libraires qui voyagèrent en Espagne: François Grasset en 1755 et 1767, Antoine Boudet de Paris en 1757 et 1763. [7] Les lettres des libraires espagnols sont rares dans les archives suisses; nous avons

[1] Georges BONNANT: *La librairie genevoise au Portugal du XVIe au XVIIIe siècle. Genava*, N. S. III, Genève, 1955, pp. 183-200; *Les libraires du Portugal au XVIIIe siècle vus à travers leurs relations d'affaires avec leurs fournisseurs de Genève, Lausanne et Neuchâtel. Arquivo de bibliografia portuguesa*, VI, Coimbra, 1960, pp. 195-200.

[2] Correspondance des frères de Tournes avec la Direction de la librairie à Paris. Collection Anisson. Bibliothèque nationale Paris (BNP), Manuscrits français.

[3] Grand livre des frères Cramer (1755-1767), Archives d'Etat, Genève (AEG). Com. F. 57.

[4] Registres de copies de lettres de Henri-Albert Gosse & Cie (1759-1761; 1776-1783; 1785-1791), AEG, Com. F. 61-63.

[5] Lettres de François Grasset à J. R. Sinner (1759-1762) et à Albert de Haller (1756-1776). Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne. Ms. Hist. Helv. X et XVIII. Lettres de Grasset à Malesherbes (1754). Collection Anisson. BNP.

[6] Archives de la Société typographique de Neuchâtel (STN) (1769-1798). Registres de copies de lettres et lettres de correspondants d'Espagne et de Portugal. Bibliothèque publique de la Ville de Neuchâtel.

[7] Lettre du libraire Antoine Boudet à M. de Bombarde. Cadix, 10 février 1763. Collection Anisson. BNP, Ms fr. 22130/44. Cf. aussi Paul-J. GUINARD: *Le livre dans la péninsule Ibérique au XVIIIe siècle. Témoignage d'un libraire français. Bulletin hispanique*, LIX, Bordeaux, 1957, pp. 176-198.

heureusement pu consulter celles qui furent adressées à la Société typographique de Neuchâtel. Ainsi, le commerce des livres avec la péninsule est surtout considéré du point de vue genevois. Nous nous excusons donc auprès de nos lecteurs ibériques des erreurs que cette optique pourrait nous faire commettre.

La production typographique dans la péninsule Ibérique est restée déficitaire du XVIe siècle à la Révolution française. Si nous en croyons le libraire Boudet et quelques autres contemporains, les causes de la carence de cette production en Espagne sont à la fois économiques, politiques et techniques.

Les imprimeurs espagnols manquent d'argent parce qu'ils sont empêchés d'effectuer des publications à grand tirage et d'amortissement facile, comme les périodiques, les classiques pour l'enseignement et les livres de prières. [8] Le peu qui est imprimé est édité à frais d'auteurs et ce sont ces derniers qui encaissent le bénéfice éventuel de l'opération. [9] En outre, le fisc taxe les imprimés espagnols à la feuille, ce qui n'incite pas à entreprendre de volumineuses publications. [10] D'ailleurs, les écrivains, paralysés par la censure et l'Inquisition, produisent peu. Le libraire, lui aussi, risque, non seulement ses livres, mais sa tête. [11]

Selon les mêmes témoignages, il était malaisé de trouver des ouvriers qualifiés pour les ouvrages latins [12]; le papier, importé de France et d'Italie au XVIe siècle, puis presque uniquement d'Italie au XVIIIe siècle, était cher. [13] Enfin, il arrivait que la publication d'un petit in-folio durât deux ou trois ans, et encore, cet ouvrage coûtait-il sensiblement plus cher que les livres importés. [14] Il y avait donc de quoi décourager les imprimeurs espagnols et cela explique qu'ils n'aient pu soutenir la concurrence que les imprimeurs étrangers leur faisaient chez eux. Nous verrons cependant plus loin qu'une politique avisée des autorités, secondée d'ailleurs par certaines circonstances, fit évoluer la situation dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Au Portugal, ainsi que nous l'avons déjà relevé dans notre précédente étude, la situation n'est peut-être pas aussi critique qu'en Espagne; cependant, les causes énumérées plus haut s'y retrouvent également à des degrés divers. [15]

Ces insuffisances de la typographie et de l'édition ibériques ont donc fait de la péninsule un débouché intéressant pour les presses étrangères. Dès le XVIe siècle,

[8] Boudet *in* GUINARD: *op. cit.*, pp. 189 et 190.
[9] Boudet, *ibidem.*
[10] Grasset, L. de [novembre 1754] à Malesherbe. BNP Ms. fr. 22130/37.
[11] GUINARD: *op. cit.*, p. 188.
[12] GUINARD: *op. cit.*, p. 181: Curiel, le directeur de la librairie en Espagne, constate dans un rapport qu'on ne peut imprimer en latin « por no haber ni impresor ni oficial que sepa este idioma ».
[13] Albert GIRARD: *Le commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourgs*, Paris 1932, p. 384. François LAMBERT D'HERBIGNY: *Mémoire sur le gouvernement de Lyon* (1697). *Revue d'Histoire de Lyon*, I, Lyon, 1902, p. 342.
[14] Grasset, *epist. cit.*
[15] Boudet, *epist. cit.*, p. 195.

les libraires lyonnais ont des comptoirs à Medina del Campo; ils envoient des livres à Burgos, à Salamanque et à Lisbonne.[16] Après le Concile de Trente, Christophe Plantin, le fameux imprimeur d'Anvers, soutenu par le roi Philippe II, expédie vers l'Espagne en quatre ans pour 100 000 florins de livres liturgiques, dont 15 000 bréviaires.[17] Les Ruiz, grands marchands espagnols, avaient calculé que, l'Espagne comptant une cinquantaine d'évêchés, elle avait besoin de 100 000 bréviaires, outre les missels et autres livres de piété pour les ecclésiastiques et les laïcs.[18]

Au milieu du XVIe siècle également, on voit les presses genevoises produire de petits ouvrages en espagnol pour la péninsule Ibérique. Ces opuscules, sortis des officines de Jean Girard et de Jean Crespin, ont un caractère particulier: préparés par des réfugiés espagnols à Genève, ils sont destinés à la propagation de la religion réformée. Devenus très rares aujourd'hui, ils ont été identifiés récemment.[19] C'est aussi à cette époque et un peu plus tard que paraissent à Genève des traductions françaises d'auteurs espagnols, puis des dictionnaires.

Quelles sont les presses étrangères qui ont approvisionné, au XVIIIe siècle, le marché ibérique? Voici les indications que nous avons pu recueillir à ce sujet.

Anvers fournit des bréviaires, des missels, des diurnaux et des livres de prière.[20] D'Allemagne (Augsbourg, Cologne, Francfort, Mayence) viennent les trois quarts des traités latins de droit canon.[21] Venise envoie des livres latins et espagnols de théologie, de piété et de droit; Rome, Milan, Lucques, Padoue et Vérone participent aussi à ce négoce.[22] Paris est le pourvoyeur d'ouvrages scientifiques et des pères de l'Eglise.[23] Lyon y vend des livres latins de scolastique, de jurisprudence et de médecine, ainsi que des livres espagnols, portugais et français.[24] Avignon s'est spécialisé dans les contrefaçons de livres français, mais ne dédaigne pas d'imprimer aussi des ouvrages en espagnol ou en portugais.[25] L'Angleterre fournit à l'Espagne, vers la fin du siècle, des publications en latin, en hébreu et en arabe.[26] La Hollande (Amsterdam, La Haye, Leyde, Utrecht) prend une part non négligeable aux importations espagnoles

[16] Henri LAPEYRE: *Une famille de marchands: les Ruiz*, Paris, 1955, p. 566.

[17] Robert M. KINGDON: *The Plantin breviaries. Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXII, Genève, 1960, pp. 146-7.

[18] LAPEYRE: *op. cit.*, p. 572.

[19] Eugénie DROZ: *Note sur les impressions genevoises tranportées par Hernandez. Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXII, Genève, 1960, pp. 119-132. G. BONNANT: *Notes sur quelques ouvrages en langue espagnole imprimés à Genèxe par Jean Crespin (1557-1568)*, *ibid.*, XXIV, Genève, 1962. PALAU Y DULCET: *Manual del librero hispano-americano*, t. VI, Barcelona, 1927, *ad* Perez de Pineda.

[20] Boudet, *epist. cit.*, pp. 187, 188, 197, 198.

[21] Grasset, *epist. cit.*

[22] Boudet, *ibid.*; Grasset, *ibid.* et L 27 février 1758 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII. 17. 41.

[23] Boudet, *ibid.*

[24] HERBIGNY: *op. cit.*, p. 342; Boudet, *ibid.*

[25] Boudet, *ibid.*; Claude Bourgelat, inspecteur de la librairie à Lyon, L 24 décembre 1763 à M. de Sartine. *Revue d'Histoire de Lyon*, XIV, Lyon, 1914, p. 62.

[26] Antonio de Sancha, Madrid, L. 19 novembre 1776 à STN. Ms. 1213, f° 206.

et portugaises de librairie, en envoyant des livres d'occasion, des livres français, des livres espagnols, portugais, italiens et hébreux. [27] Yverdon et Neuchâtel font quelques affaires en livres italiens et français. [28] Lausanne [29] et Genève [30] éditent, pour la péninsule, des livres latins de théologie, de droit et de médecine, et y envoient aussi des textes français et espagnols.

Le libraire Boudet indique que, pour l'année 1763, les importations de librairie, qu'il estime à un million de livres tournois, se répartissent ainsi [31]. :

Espagne :

Venise	350 000 livres [32]
Anvers	200 000 »
Lausanne, Lyon, Genève, Paris	100 000 »
Avignon	50 000 »
Rome, Lucques, Milan	50 000 »
	750 000 livres

Portugal :

Suisse, Avignon, Anvers, Italie	200 000 livres
France	50 000 »
	250 000 livres

Ces chiffres ne sont que des estimations: ils indiquent un ordre de grandeur, voire une certaine hiérarchie des fournisseurs. [33] Il faudrait cependant se garder de croire que le commerce genevois se soit limité aux livres sortant des presses de la ville. Au XVIIIe siècle, Genève est un des grands centres européens de la librairie: ses libraires achètent des fonds de livres latins en Allemagne, en France et en Italie, des ouvrages français en Hollande, à Avignon et en Suisse et des imprimés espagnols

[27] Y. Z. Dubosq: *Le livre français et son commerce en Hollande de 1750 à 1780*, Paris, 1925, pp. 4, 111.

[28] J. Jeanprêtre: *Histoire de la Société typographique de Neuchâtel 1769-1798. Musée neuchâtelois*, Neuchâtel, 1949; Jean-Pierre Perret: *Les imprimeries d'Yverdon au XVIIe et au XVIIIe siècle*, Lausanne, 1945.

[29] Antoinette Dufour: *Le libraire imprimeur M. M. Bousquet 1696-1762. Essai bio-bibliographique*, Genève, 1939 (dactyl.).

[30] Gosse, CL 21 mars 1760 p. 277; « ...on nous demande plutôt des livres de droit romain et de médecine... »; CL 14 août 1776, p. 11: « En Espagne et en Portugal cette faculté (les livres de théologie) est toujours la meilleure... »

[31] Boudet, *ibid.*

[32] Grasset, L 27 février 1758 à A. de Haller: « Venise dont la seule situation semble l'exclure de tout commerce avec la côte d'Espagne en tire cependant toutes les années près d'un million de piastres. » Ms. Hist. Helv. XVIII.17.41.

[33] A titre de comparaison, il est intéressant d'indiquer que, selon un mémoire du Gouvernement français, les libraires suisses exportèrent dans le royaume, en 1778, pour un montant de 172 542 francs, alors que leurs importations étaient insignifiantes. (Eugène Mottaz: *Le commerce entre la France et la Suisse en 1778. Revue d'Histoire suisse*, XXIV, Zurich, 1945, p. 64.)

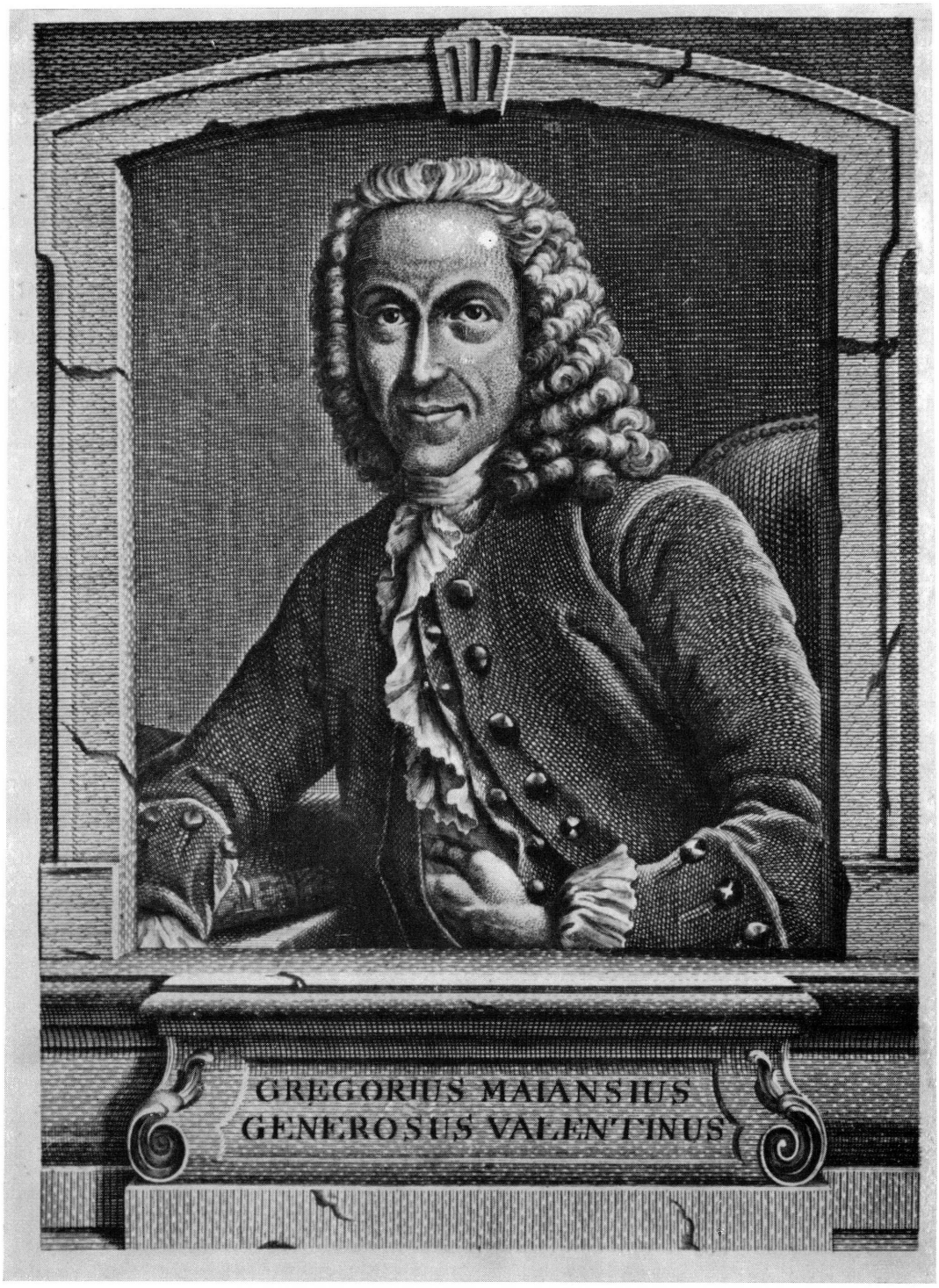

Fig. 1 — Gregorio Mayans y Siscar, polygraphe espagnol (1699-1781). Gravure tirée de son ouvrage: *Ad triginta jurisconsultorum omnia fragmenta quae extant in juris civilis corpore commentarii.* Genevae, apud Fratres de Tournes 1764, 2 vol. 4° *(Bibliothèque publique et universitaire, Genève)*

dans les Flandres et les Pays-Bas, qu'ils exportent ensuite dans la péninsule Ibérique.[34] Ils envoient aussi les livres de France et d'Allemagne en Italie et les livres d'Italie et de France, en Allemagne.[35] Genève est devenue un vaste entrepôt et ses libraires ont supplanté les libraires lyonnais sur le marché international.[36] Ils ont un réseau de relations d'affaires qui, non seulement couvre toute l'Europe, mais encore, par Cadix et Lisbonne, s'étend aux Indes occidentales et orientales. Ainsi, la librairie genevoise ne se limite pas à faire travailler les imprimeurs de la Cité, elle est aussi capable de fournir, en livres d'assortiment de tout genre, la clientèle la plus exigeante.[37]

Les livres latins imprimés à Genève sont plus soignés que ceux qui viennent d'Allemagne: leur papier est plus blanc et de meilleure qualité,[38] les éditions sont plus correctes que les éditions italiennes[39]; leur texte n'est pas mutilé par des censeurs politiques ou ecclésiastiques. En sortant des presses genevoises, les livres français échappent aux tracasseries de l'Administration royale, c'est pourquoi les typographes de la ville peuvent imprimer rapidement tous les ouvrages à succès.[40] Grâce à sa situation géographique, à l'excellence des communications fluviales, notamment le Rhône et le Rhin, qui la mettent à la porte des océans,[41] grâce à son organisation bancaire, au réseau de ses correspondants dans toute l'Europe et outre-mer, Genève offre à ses libraires la possibilité de négocier avec le monde entier.

Quelles sont les voies de transport des imprimés genevois? Le livre est une marchandise relativement lourde et délicate, aussi les emballeurs jouent-ils au départ un rôle important. La correspondance des libraires précédemment citée nous renseigne assez complètement sur les chemins parcourus au XVIIIe siècle. Les balles de livres voyagent de préférence par eau, ou, à défaut, par chariots ou à dos de mulet. Les

[34] Gosse, CL 30 juillet 1759 à Collomb et à Bonnardel, Lisbonne, p. 66: « Nous sommes bien assortis en bons livres d'Allemagne... »; CL 10 novembre 1759 à Ginioux, Lisbonne, p. 168: « Nous pouvons aussi vous fournir plusieurs bons articles d'Italie... » Les de Tournes rachètent à Lyon les fonds Anisson et Deville. Cramer (GL pp. 16, 56), en 1755 et 1756, fait envoyer directement à Cadix des livres d'Anvers (Verdussen), de Hambourg (Ch. Herold) et, en 1758, de Venise (G. Manfrè). En 1759, Joseph Collomb de Marseille expédie, pour le compte de Cramer à Cueñas de Salamanque, deux balles de livres des libraires vénitiens Foresti & Bettinelli et une balle du libraire romain Fausto Amidei (GL p. 105). SAVARY DES BRUSLONS: *Dictionnaire universel du commerce*, Genève, 1750, t. IV p. 326.

[35] Jean-Marie Bruyset, Lyon, L 25 avril 1758: « Genève s'est emparée du commerce latin qui se faisait autrefois dans notre ville et que d'un peu elle nous enlèvera les faibles ressources qui nous restent pour les livres français. » BNP, Ms. fr. 22144/291.

[36] SAVARY DES BRUSLONS: *ibid.*: « Les libraires (genevois) sont assortis dans tout ce qui paraît de nouveau dans le genre en France, Italie, Hollande et Allemagne. »

[37] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes.

[38] Grasset, *ibid.*

[39] SAVARY DES BRUSLONS: *ibid.*

[40] *Catalogue des livres français, italiens, espagnols et anglais de F. Grasset & Cie, libraires à Lausanne*, s.l., 1767. Dans l'avis préliminaire de ce catalogue, on lit: « Siamo posti nel centro dell'Europa ed a portata dei fiumi del Reno e Rodano, ambi navigabili e conducendo sino al mare. »

[41] Gosse, CL 29 juillet 1761, p. 675; CL 28 juillet 1761, p. 674; CL 19 août 1761, p. 685.

Fig. 2 — Nicola Antonio, bibliographe espagnol (1617-1684). Ses lettres ont été publiées par les de Tournes en 1755. *(Biblioteca nacional, Madrid.)*

livres des Flandres, de Hollande, de Francfort et de Cologne viennent généralement par le Rhin jusqu'à Bâle, puis par chariot jusqu'à Morges et de là par le lac jusqu'à Genève. [42] Les livres qui quittent Genève pour l'Italie sont transportés par des muletiers qui leur font passer le Mont-Cenis; de Turin ils sont embarqués sur le Pô pour Milan et pour Venise ou chargés à Gênes sur des bateaux qui les conduiront, soit à Livourne, Naples ou Venise, soit vers l'Espagne et le Portugal. [43] Mais, la voie la plus usuelle pour la péninsule Ibérique et les Indes est celle de la Méditerranée par Lyon: le « coche d'eau » conduit les marchandises par Carouge jusqu'à Seyssel; de là, elles descendent le Rhône jusqu'à Lyon, voire Avignon et Marseille. [44] La librairie destinée au Languedoc est déchargée à Arles ou Tarascon, puis placée sur des tartanes jusqu'à Agde ou Cette, puis encore, remontant le canal royal, elle rejoint Toulouse et Bordeaux par la Garonne. [45] De Lyon, les livres remontent aussi la Saône, puis, par le Seine, parviennent à Rouen et Le Havre [46]; à moins qu'ils ne soient dirigés sur Orléans et Nantes, en descendant la Loire. [47] De Marseille, où les libraires genevois ont des magasins dans le port-franc, [48] le livre est distribué en Italie, [49] d'une part, et d'autre part à Valence, à Alicante pour Madrid via Saragosse, à Carthagène, à Séville et surtout à Cadix, pour être rechargé sur les gallions des Indes. [50] La voie de l'Atlantique est choisie pour Bilbao, par Nantes, [51] et parfois aussi pour Lisbonne et Cadix par Le Havre. [52]

Les livres étrangers ne peuvent pénétrer en France, même en transit, sans être examinés dans l'une des chambres syndicales. Les balles genevoises transitent

[42] Bertrand, Lisbonne, L 29 juillet 1788 à STN, Ms. 1121, f° 178; STN, CL 20 mars 1773, Ms. 1098, p. 55; Gosse, CL 4 août 1759, p. 70; CL 25 juillet 1780, p. 323; Jacques Mallen, Valence, L 16 mars 1784 à STN, Ms. 1177, f° 411.

[43] Gosse, CL 18 octobre 1759, p. 142.

[44] Guy, Paris, BNP Ms. fr. 22123/22. Belin: *Le commerce des livres prohibés à Paris de 1750 à 1789*, Paris, 1913, p. 47.

[45] Gosse, CL 21 avril 1777, p. 41; CL 29 avril 1777, p. 42; CL 1er mai 1787, p. 175; J. B. Reycend & Cie, Lisbonne, L 20 avril 1781 à STN, Ms. 1205, f° 335.

[46] L. Febvre & H. J. Martin: *L'apparition du livre*, Paris, 1958, p. 338.

[47] Cramer (GL, p. 62) loue en 1756 un magasin chez Mallet & Blanchenay de Marseille. Dans l'avis préliminaire de son catalogue de 1767, Grasset écrit: « e siccome abbiamo eretto con grandissima spesa un magazzino considerabile a Marsiglia (chez Isnard, libraire) ». Cf. aussi Grasset, L 22 octobre 1771 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII.41.80.

[48] Naples: Gosse, CL 9 mars 1760, p. 326. Livourne: Gosse, CL 10 mai 1760, p. 328. Venise: Gosse, CL 11 août 1761, p. 682.

[49] Grasset, L 3 ? 1762 à A. de Haller: « (De Marseille) j'ai expédié une trentaine de balles tant en Espagne, Portugal qu'en Italie. » Ms. Hist. Helv. XVIII.21.8. Madrid via Alicante: Antonio de Sancha, Madrid, L 20 janvier 1777 à STN, Ms. 1213, f° 208. Indes espagnoles: Grasset, L 27 février 1758 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII.17.41; L 30 (janvier) 1763 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII.40.6.

[50] A. de Sancha, Madrid, L 12 juillet 1779 à STN, Ms. 1213, f° 222.

[51] Gosse, CL 2 janvier 1760 à Joseph Bertrand, Lisbonne, p. 301: « Nous profiterons du premier temps un peu stable pour vous expédier par Rouen et le Havre... » Cf. aussi CL 1er mai 1787 à Borel & Cie, Lisbonne, p. 175; CL 21 avril 1777, p. 41. Grasset, L 22 octobre 1771 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII.41.80: « On nous arrête à Dijon des balles qui allaient pour être chargées pour le Portugal... »

[52] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes.

Fig. 3 — Francisco Sánchez de las Brozas, grammairien espagnol (1523-1600). *(Biblioteca nacional, Madrid.)*

librement la Savoie; elles sont ensuite plombées et pourvues d'un acquit-à-caution à la douane française, puis conduites à la Chambre syndicale de Lyon,[53] ou à celle de Paris quand les ouvrages sont destinés à la capitale. Les balles sont entreposées à Marseille ou à Rouen, en attendant un bon bâtiment neutre. Dans leur commerce avec l'Espagne, les libraires genevois ne rencontrent généralement pas de difficultés aux chambres syndicales françaises, où ils ont des amis et des mandataires. Leurs livres latins, destinés au marché catholique, n'attirent pas l'ire des censeurs, à moins qu'il ne s'agisse de publications pour lesquelles les libraires français ont obtenu un privilège.[54] La situation se détériore cependant, après l'interdiction en France de la Compagnie de Jésus, lorsque les livres d'auteurs jésuites sont saisis par la police.[55] Elle s'aggrave en 1771, lorsque le Conseil d'Etat établit des droits prohibitifs sur l'entrée et le transit des livres étrangers.[56] Les libraires genevois doivent alors éviter la France, en faisant passer leurs balles par Gênes, Ostende ou par la Hollande.[57] En mer, les livres sont exposés aux périls de la navigation; toutefois, ce sont moins les catastrophes naturelles qui menacent les cargaisons que les actes de piraterie et le droit de prise des belligérants; les bâtiments neutres, choisis de préférence, ne sont pourtant pas toujours à l'abri des risques.[58]

[53] Gosse, CL 29 mars 1760 à Ginioux frères, Lisbonne, p. 283: « Nous vous expédiâmes par adresse de Mrs Prior & Prior fils du Havre un fardeau avec ordre de vous l'acheminer par le premier bon bâtiment sous pavillon neutre... »

[54] Gosse, CL 9 septembre 1761, p. 692: « Quand on a un ami dans la librairie et principalement à la Chambre syndicale, il est facile de faire passer tout livre dont il n'y a pas d'édition faite à Lyon. »

[55] Grasset, L 22 octobre 1771 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII.41.80; Jacques Mallen, Valence, L 28 octobre 1781 à STN, Ms. 1177, fo 405: « Le ballot arriva heureusement à Marseille, mais ignorant absolument que cet ouvrage ne pouvait entrer en France le ballot fut détenu au Bureau et brûlé au Pilori par le Bourreau, d'ordre de Mr le Garde des Sceaux de France, sans avoir pu obtenir aucune grâce quoique l'on allègue de transit en Espagne. »

[56] Arrêts du Conseil d'Etat des 11 septembre 1771, 17 octobre 1773, 23 avril 1775 et 25 août 1781 (BNP Ms. fr. 22179/202, 201, 274, 362; 22081/195). Grasset, L 22 octobre 1771 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII.41.80: « ... vient ensuite le nouvel impôt sur la librairie étrangère... Je vais à Genève, je m'abouche avec les libraires de cette ville et nous nous réunissons pour solliciter la liberté de transit »; L 12 octobre 1771 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII. à 41.79: « on espère que l'impôt sur les livres va être révoqué... sans cela nous serons réduits à rien. » Jean Gosse, CL 16 mars 1772, BPU Ms. 2612: « ajoutez à cela que l'impôt que la France a fait sur l'entrée des livres qui fait que nous ne faisons plus rien avec l'Espagne et le Portugal. » STN, CL 20 mars 1773, Ms. 1098, p. 55, CL 8 mai 1773, p. 150, CL 9 mai 1773, p. 150. Antoine de Tournes, AEG, Not. Mercier & Dunant, 4 novembre 1774, vol. 11, p. 643: « L'établissement d'un impôt sur les livres venant de l'étranger en France et par conséquent sur tous ceux qui existaient à Genève (en a diminué la valeur). » Gosse CL 9 février 1786, p. 122: « Nous avons appris qu'il était sorti un édit en France par lequel le transit était ouvert et qu'ainsi on peut expédier pour Lisbonne par Marseille comme ci-devant. »

[57] Gênes: Antonio de Sancha, Madrid, L 8 juillet 1780 à STN, Ms. 1213, fo 226. Ostende: Antonio de Sancha, Madrid, L 12 juillet 1779 à STN, Ms. 1213, fo 222. Amsterdam: Bertrand, Lisbonne, L 28 juillet 1788 à STN, Ms. 1221, fo 178; STN, CL 9 mai 1773, Ms. 1098, p. 150.

[58] Luchtmans, libraire de Leyde, L à Borel, Lisbonne *cit. in* Dubosq: *op. cit.*, p. 111. Cramer, GL, p. 39: Les livres expédiés en 1758 au libraire madrilène F. M. de la Mena sont saisis par les Anglais.

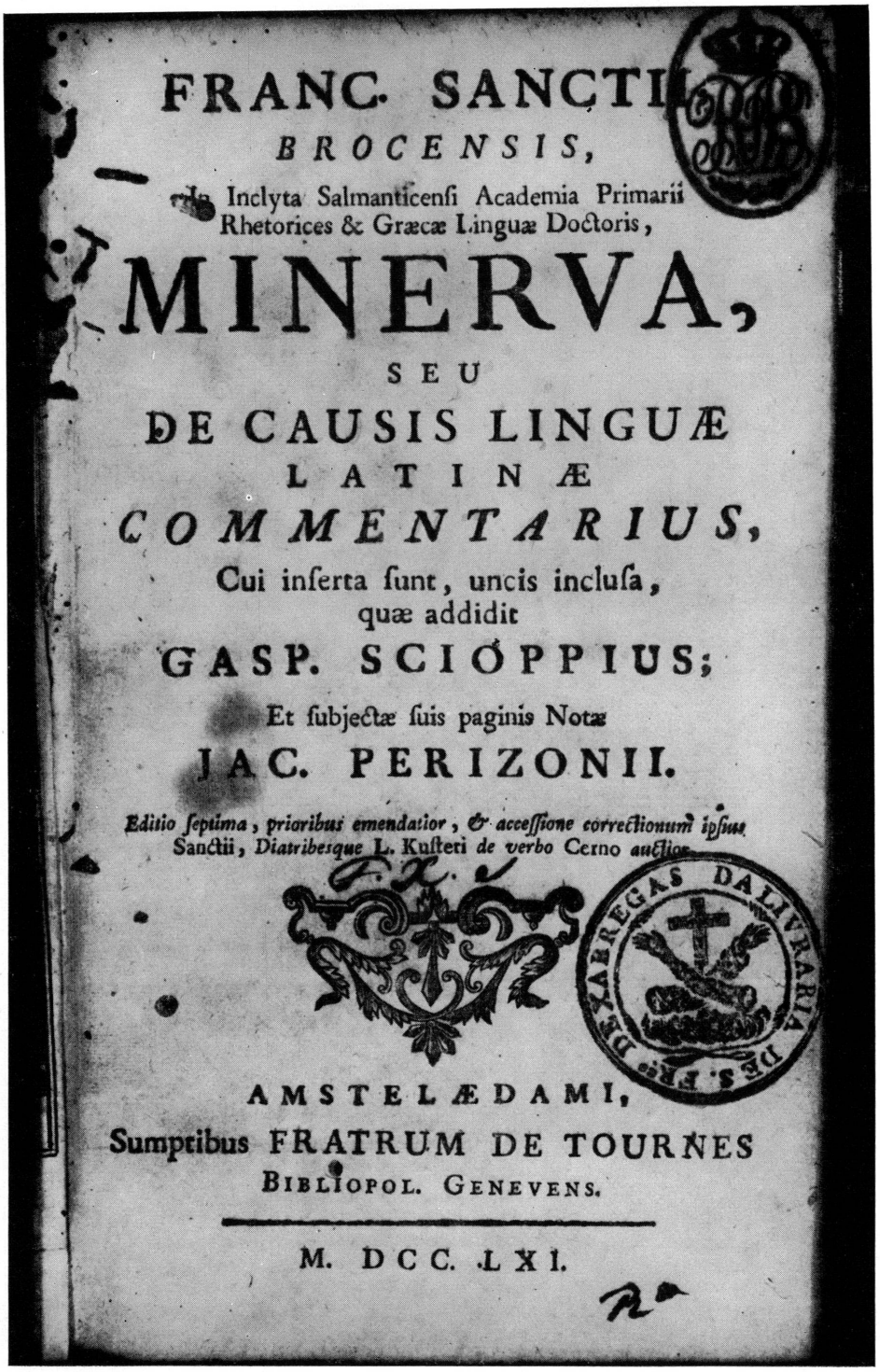

FRANC. SANCTII
BROCENSIS,
In Inclyta Salmanticensi Academia Primarii Rhetorices & Græcæ Linguæ Doctoris,
MINERVA,
SEU
DE CAUSIS LINGUÆ
LATINÆ
COMMENTARIUS,
Cui inserta sunt, uncis inclusa, quæ addidit
GASP. SCIOPPIUS;
Et subjectæ suis paginis Notæ
JAC. PERIZONII.
Editio septima, prioribus emendatior, & accessione correctionum ipsius Sanctii, Diatribesque L. Kusteri de verbo Cerno auctior.
AMSTELÆDAMI,
Sumptibus FRATRUM DE TOURNES
BIBLIOPOL. GENEVENS.
M. DCC. LXI.

Fig. 4 — Le *Minerva* de Sánchez de las Brozas publié par les de Tournes en 1762. *(Biblioteca nacional, Lisboa.)*

En Espagne et au Portugal, les entraves à l'importation des livres étrangers sont l'Inquisition, la censure et la politique du Conseil de Castille. L'Inquisition sévit sur toute l'Espagne, bien qu'elle s'y montre peut-être un peu moins rigide dans la seconde moitié du siècle.[59] Parmi les ouvrages publiés à Genève, l'*Indice Ultimo* de 1789 récapitule les condamnations de l'*Esprit des Lois* (1756), de l'*Encyclopédie* (1759), de Voltaire en bloc (1762), des *Lettres de la Montagne* et du *Dictionnaire philosophique portatif* (1766), des *Aventures de Télémaque* en espagnol (1771), du *Cours d'études* de Condillac (1789).[60]

En 1759, le Portugal chasse les jésuites, abolit les collèges de l'ordre, interdit leurs méthodes et leurs livres d'enseignement. En 1767, l'Espagne fait de même.[61] Ces mesures rendent invendables de grandes quantités d'imprimés en stock à Genève.[62]

Dès le milieu du siècle, le Conseil de Castille prend des mesures de protection en vue de permettre le développement de l'édition espagnole. En 1742, puis en 1752 et en 1754, des arrêts royaux interdisent l'introduction en Espagne de livres en espagnol d'auteurs espagnols, voire de traductions espagnoles d'auteurs étrangers.[63] L'application de ces décrets n'a peut-être pas toujours été très stricte, puisqu'on voit les libraires genevois continuer d'éditer des ouvrages espagnols; toutefois, à la longue, cette législation agit comme un frein à l'exportation de ce genre de livres vers la péninsule. En 1784, un arrêt du roi soumet à la censure préalable tous les livres en langues étrangères.[64] Des mesures sont édictées pour protéger les relieurs en 1778.[65] Il faut dire que ceux-ci sont peu nombreux en Espagne, jusqu'à la fin du siècle. Ils ne relient qu'en parchemin et manquent à la fois de matériel et de science. C'est pourquoi, on a fait venir des relieurs d'Allemagne.[66] Au Portugal, l'art de la reliure est plus développé, et l'on relie aussi à la française, en bazane et en veau.[67]

[59] Jean SARRAILH: *L'Espagne éclairée de la seconde moitié du XVIIIe siècle*. Paris, 1954, p. 293. Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes.

[60] SARRAILH: *op. cit.*, p. 297. En 1787, l'Inquisition de Séville est informée par un de ses commissaires, Salvador Tortolero, que le libraire français Bérard possède l'édition genevoise du *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme* par Condillac (1780, Du Villard fils & Nouffer, 12 vol. 8°), ouvrage qualifié « las mas atroces y claras falsedades que pueda inventar el libertinaje y la impiedade contra el Santo Oficio ».

[61] Edit du roi de Portugal, de 1759, portant abolition des écoles d'humanités des jésuites et qui défend de se servir de leurs méthodes d'enseignement et en prescrit une nouvelle. BNP, Ms. fr. 22130/76, 77. Ordonnance royale espagnole du 12 août 1768 qui prescrit la fermeture de toutes les chaires jésuitiques des collèges et universités et interdit pour l'enseignement l'usage de livres d'auteurs jésuites (SARRAILH: *op. cit.*, pp. 194, 197).

[62] A. de Tournes, AEG, Not. Mercier & Dunant, 4 novembre 1774, vol. 11, p. 643.

[63] Grasset, L [novembre 1754] et 19 décembre 1754 à Malesherbes. BNP Ms. fr. 22130/37, 39. GUINARD: *op. cit.*, pp. 178, 179. A. de Tournes, *doc. cit. ibid.*

[64] Antonio de Sancha, Madrid, L 6 septembre 1784 à STN, Ms. 1213, f° 240: « En conséquence le commerce de livres étrangers diminuera beaucoup en Espagne. »

[65] Real Cedula 2 juillet 1778 (GUINARD: *op. cit.*, p. 197). Paul Caris & Bertrand, Cadix, L 19 août 1783 à STN, Ms. 1132, f° 48. Antoine Caris, Cadix, L 20 mars 1772 à STN, Ms. 1132, f° 26.

[66] Antonio de Sancha, Madrid, L 21 novembre 1779 à STN, Ms. 1213, f° 224. Antoine Caris, Cadix, L 20 mars 1772 à STN, Ms. 1132, f° 26.

[67] Boudet *in* GUINARD: *op. cit.*, p. 197.

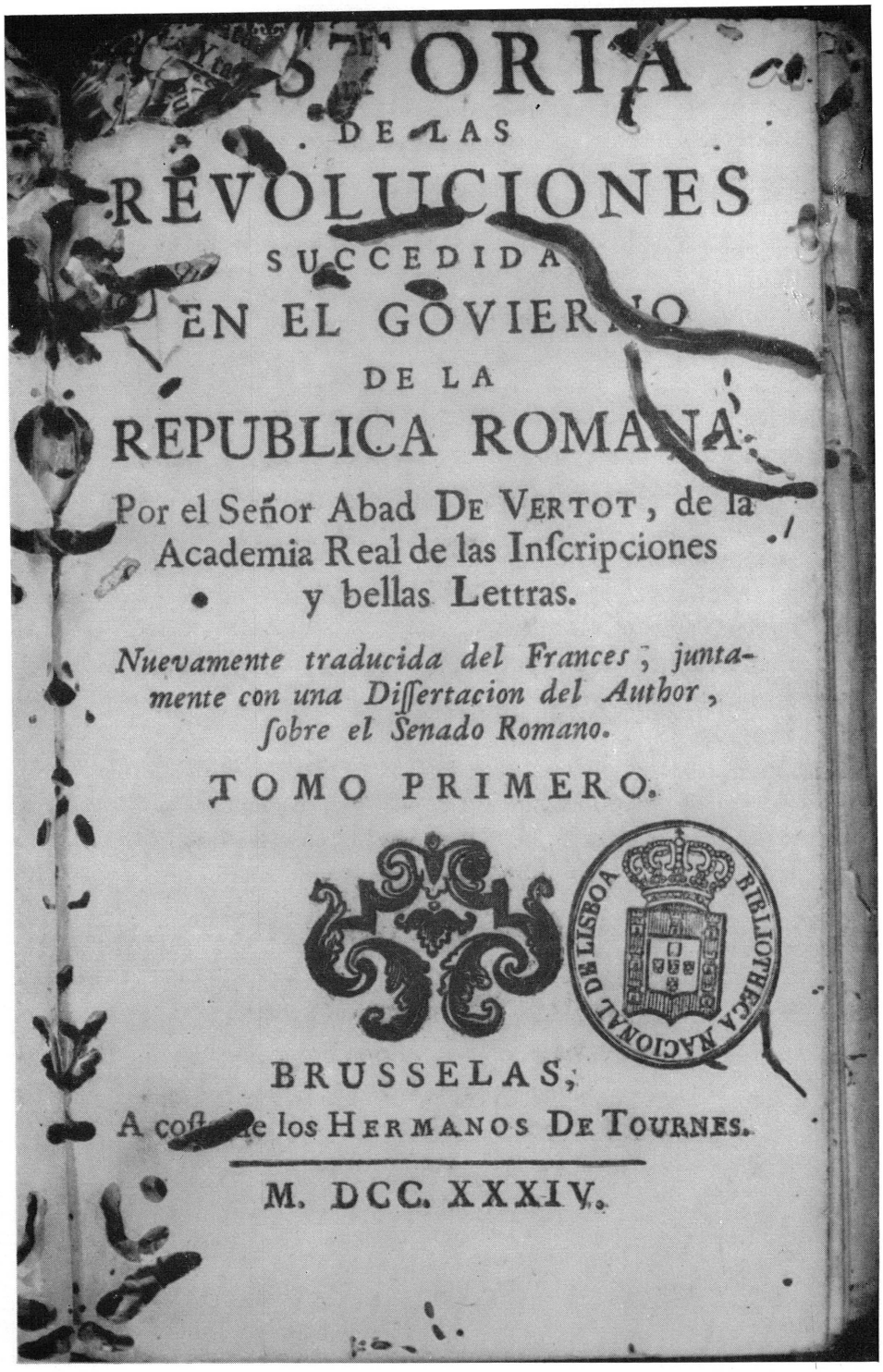

HISTORIA
DE LAS
REVOLUCIONES
SUCCEDIDAS
EN EL GOVIERNO
DE LA
REPUBLICA ROMANA.
Por el Señor Abad DE VERTOT, de la Academia Real de las Inſcripciones y bellas Lettras.
Nuevamente traducida del Frances; juntamente con una Diſſertacion del Author, ſobre el Senado Romano.
TOMO PRIMERO.

BIBLIOTHECA NACIONAL DE LISBOA

BRUSSELAS,
A coſta de los HERMANOS DE TOURNES.
M. DCC. XXXIV.

Fig. 5 — Traduction espagnole de l'*Histoire des Révolutions de la République romaine* de l'abbé de Vertot publiée par les de Tournes en 1734. *(Biblioteca nacional, Lisboa.)*

Les libraires genevois exportent leurs imprimés en feuilles. Ils font relier les petits formats, in-quarto, in-octavo et in-douze, à Lyon ou Avignon, où ces reliures sont meilleur marché. [68] En revanche, les in-folio sont livrés sans reliure, parfois brochés ou encartonnés, mais non rognés. [69] Ainsi les arrêts espagnols sur la reliure touchent peu les marchands genevois.

Notons encore, parmi les obstacles politiques au commerce ibérique, la guerre de Sept Ans qui bloque le port de Cadix et rend de 1756 à 1763 les exportations aux Indes très difficiles. [70]

Toutes ces entraves ont pour effet de stimuler l'ingéniosité des libraires et de leurs commettants; il est fait recours à toute espèce de stratagèmes pour éluder les lois gênant ce commerce traditionnel. On n'en finirait pas de mentionner tous les subterfuges; signalons-en cependant quelques-uns:

1. Fausses adresses: les livres ne portent pas Genève comme lieu d'impression; on indique *Anvers* ou *Bruxelles* sur les ouvrages en espagnol, *Amsterdam* ou *Utrecht* sur les ouvrages français; *Luxembourg* et *Milan* figurent parfois sur les œuvres latines ainsi naturellement que le classique *Coloniae Allobrogum* qui s'applique également aux publications lausannoises. [71] En novembre 1754, Grasset écrit à Malesherbes: « Nos maisons de Genève et de Lausanne... mettent toujours au bas des pages des titres Coloniae Allobrogum, car, sans ces deux mots, quelque bon que fût le livre, il ne se vendroit pas sûrement en Espagne si le mot Genevae ou Lausannae paraissoit, tant e(s)t grand le préjugé chez l'Espagnol. » Les libraires étrangers eux se servent du nom de Genève pour leurs contrefaçons. [72]

2. Impressions clandestines: bien que le Gouvernement genevois se montre plutôt tolérant, les imprimeurs de la ville préfèrent ne pas lui déclarer certains livres destinés aux marchés extérieurs (libelles, ouvrages de polémique), dont les auteurs,

[68] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes. Cramer fait relier pour Séville 3 caisses de livres à Avignon chez Giroud en 1758 et une caisse chez Joly en 1759. Il fait aussi relier chez Verdussen à Anvers (GL, pp. 55, 124.)

[69] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes. Paul Caris & Bertrand, Cadix, L 19 août 1783 à STN, Ms. 1132, f° 48: « les livres ne peuvent pas entrer reliés dans ce royaume, ainsi, il vous plaira de les faire endosser et encartonner sans qu'ils soient rognés... »

[70] Grasset, L 30 janvier 1762 à A. de Haller, Ms. Hist. Helv. XVIII.40.6: « Les Indes se trouvant par ce fâcheux événement fermées, il n'y eut presque plus moyen de se procurer des commissions de livres. »

[71] Gosse, CL 20 août 1760, p. 440, propose au marquis de Salles, à Vicence, de mettre Utrecht ou La Haye sur un ouvrage qu'il imprime pour lui. Gosse, CL 15 octobre 1780, p. 275: « Nous prîmes ce nom (Luxembourg) parce que dans les pays catholiques on aurait cru en y mettant celui de la Rome protestante que le livre serait tronqué. » Des raisons analogues amènent les de Tournes, les Cramer et Bousquet à éditer leurs ouvrages espagnols, sous l'adresse d'Anvers, de Bruxelles ou même d'Amsterdam ou La Haye.

[72] Gosse, CL 20 août 1760, p. 440: « On a la malheureuse maxime en France de mettre le nom de Genève sur les livres les plus infâmes et qui seraient brûlés ici par la main du bourreau et les libraires bannis pour le moins, si quelqu'un avait aussi peu de délicatesse de les y faire imprimer. » CL 19 avril 1760, p. 306: « on n'attribue que trop et faussement à Genève des livres prohibés en France où ils sont réellement imprimés secrètement ». Belin: *op. cit.*, p. 50.

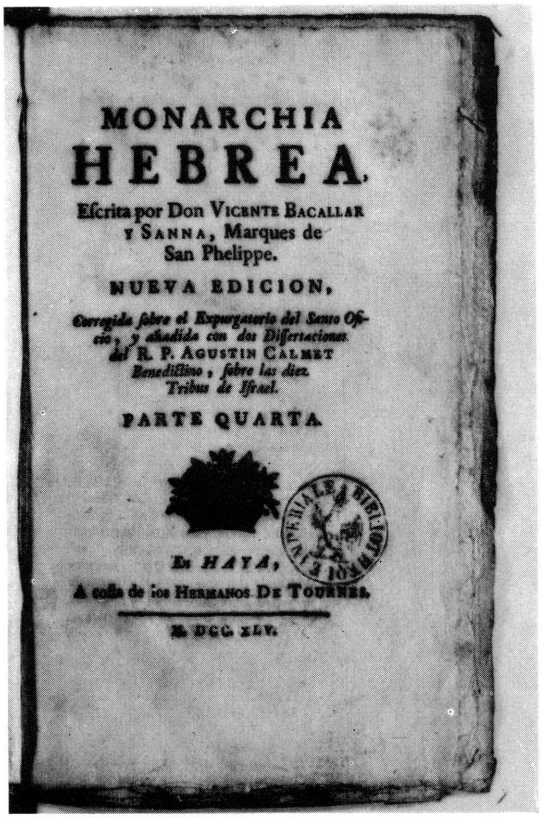
MONARCHIA
HEBREA.
Escrita por Don VICENTE BACALLAR Y SANNA, Marques de San Phelippe.
NUEVA EDICION,
Corregida sobre el Expurgatorio del Santo Oficio, y añadida con dos Disertaciones del R. P. AGUSTIN CALMET Benedictino, sobre las diez Tribus de Israel.
PARTE QUARTA.
En HAYA,
A costa de los HERMANOS DE TOURNES.
M. DCC. XLV.

Fig. 6 — La *Monarchie hébraïque* de Vicente Bacallar y Sanna, marquis de San Felipe, publiée par les de Tournes en 1744-5. *(Bibliothèque nationale, Paris.)*

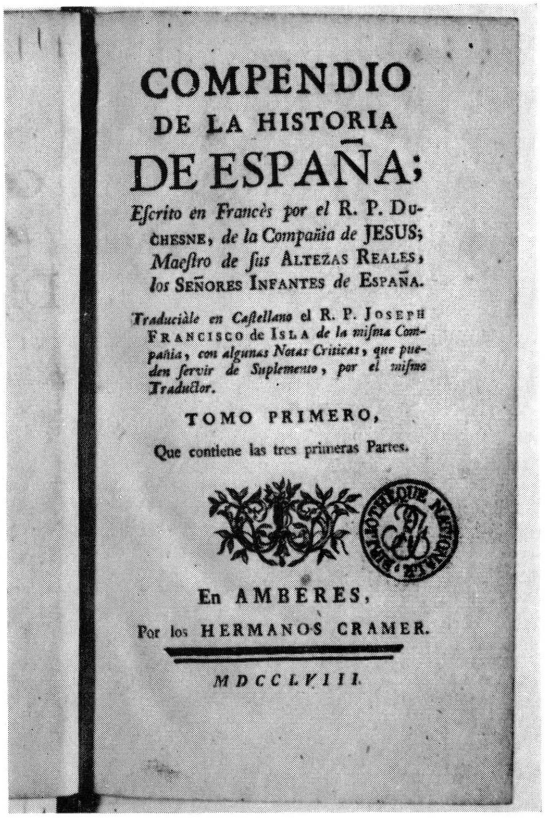
COMPENDIO
DE LA HISTORIA
DE ESPAÑA;
Escrito en Francès por el R. P. DUCHESNE, de la Compañia de JESUS; Maestro de sus ALTEZAS REALES, los SEÑORES INFANTES de ESPAÑA.
Traducìale en Castellano el R. P. JOSEPH FRANCISCO de ISLA de la misma Compañia, con algunas Notas Criticas, que pueden servir de Suplemento, por el mismo Traductor.
TOMO PRIMERO,
Que contiene las tres primeras Partes.
En AMBERES,
Por los HERMANOS CRAMER.
MDCCLVIII.

Fig. 7 — Traduction espagnole de l'*Abrégé de l'histoire d'Espagne* du père J. B. Philippoteau du Chesne S. J. par le père Francisco de Isla S. J. éditée par les frères Cramer en 1758. *(Bibliothèque nationale, Paris.)*

italiens ou français, ont recouru aux presses genevoises pour publier des textes qui n'auraient pu voir le jour ailleurs. [73]

3. Fausses déclarations: les ouvrages que l'on veut soustraire à la perception de droits de douane sont marqués comme livres usagés. [74]

4. Faux titres: les livres défendus en Espagne sont parfois dissimulés sous de faux titres et reliés sous le nom d'auteurs plus orthodoxes; ou bien, comme les livres sont généralement exportés en feuilles, on mêle ces feuilles en mettant les ouvrages suspects au milieu des autres. [75]

[73] Gosse, CL 8 juillet 1760, p. 390: « On ne nous permettrait point d'imprimer cette sorte d'ouvrage, ni de l'annoncer publiquement. Nous serons donc obligés de le faire secrètement et de garder l'incognito. »

[74] Gosse, CL 6 octobre 1761, p. 705.

[75] SARRAILH (*op. cit.*, p. 308) signale une collection, reliée en 34 volumes, des Actes des Apôtres qui contient une série de textes sur la Révolution, les œuvres de Condorcet, les *Lettres de la*

5. Transports privilégiés: certaines notabilités étant exemptes du contrôle de la douane et de la censure, c'est à elles qu'on confie le transport ou qu'on destine l'envoi de la marchandise. [76]

6. Contrebande: les libraires genevois ne s'adonnent généralement pas eux-mêmes à la contrebande: ils livrent leurs imprimés à Genève, aux risques de l'acheteur. [77] Il y a des spécialistes qui se chargent de faire tenir ces livres en France, ou de leur faire traverser le royaume, soit en évitant les postes de contrôle, soit en les faisant passer par ces postes, au moyen de fausses déclarations en dissimulant la marchandise, ou en corrompant les fonctionnaires préposés, soit encore, après avoir importé régulièrement les livres en France, ils les soustraient au contrôle de la Chambre syndicale par une substitution de marchandise en cours de route. [78]

Quels ont été, au XVIIIe siècle, les ouvrages exportés par Genève vers la péninsule Ibérique? Nous l'avons vu, il y a une quantité d'éditions d'origine allemande de théologie et de droit canon; il y a des textes espagnols imprimés dans les Flandres; mais il y a aussi la production des presses genevoises: en général, ce sont de gros volumes latins d'auteurs ibériques ou italiens, traités de théologie, de droit canon ou civil, ouvrages de médecine, de sciences ou d'histoire. Les impressions genevoises de livres français ne vont guère en Espagne et au Portugal, [79] car elles se heurteraient aux difficultés de transit à travers la France et aux rigueurs de l'Inquisition au-delà des Pyrénées. Cependant, dans le dernier quart du siècle, on doit admettre que, malgré les entraves signalées, les publications philosophiques ont atteint la péninsule, tandis que les ouvrages plus spécifiquement protestants s'arrêtaient chez les huguenots du Languedoc.

Pourquoi les libraires genevois se sont-ils surtout consacrés au commerce des livres latins? Gosse l'explique dans l'une de ses lettres: le livre français passe à la Chambre syndicale de Lyon; si le livre est bon, on le réimprime tout de suite en

Montagne et les *Confessions* de Rousseau. Gosse (CL 31 janvier 1761, p. 560) expédie à Ginioux de Lisbonne des *Minerva* de Sanchez cachés dans les Cicéron d'Olivet, des *Institutiones* de Harprecht dans les *De privilegiis creditorum* de N. da Costa et un Grotius dans les œuvres de Wolf. Georges Rey, Lisbonne, L 28 juillet 1772, Ms. 1205, f° 307 à STN: « Vous aurez la bonté d'insérer (les livres prohibés) dans quelque autre ouvrage, de façon qu'ils ne soient pas aperçus à la revision. » Bertrand de Lisbonne (L 22 décembre 1778 à STN, Ms. 1121, f° 199) recommande pour un certain ouvrage que les feuilles soient espacées et mêlées à la maculature, afin qu'on ne les voie pas. Antonio de Sancha de Madrid (L 4 août 1778 à STN, Ms. 1213, f° 216) demande qu'on mette des livres suspects dans le *Dictionnaire des Arts et Métiers* ou l'*Encyclopédie* « pour ne pas les exposer au premier coup d'œil des douanes d'Espagne ».

[76] Gosse, CL 11 juillet 1760, p. 393. Président de Brosses, L 18 décembre 1759 au Syndic Jallabert *in* GAULLIEUR: *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française particulièrement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Bulletin de l'Institut national genevois*, III, Genève, 1855, p. 92. STN, CL 9 mai 1773, Ms. 1095, p. 150.

[77] Gosse, CL 27 octobre 1761, p. 715.

[78] Gosse, CL 5 septembre 1761, p. 690. BELIN: *op. cit.*, p. 45.

[79] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes: « Pour peu qu'un livre soit écrit philosophiquement, il ne saurait entrer en Espagne: tous les bons auteurs du siècle, sérieux et badins, par conséquent ne sauraient trouver grâce devant eux. »

EL GRAN
DICCIONARIO
HISTORICO,
O
MISCELLANEA CURIOSA
DE LA
HISTORIA SAGRADA Y PROFANA,
QUE CONTIENE EN COMPENDIO
LA HISTORIA FABULOSA DE LOS DIOSES,
Y DE LOS HEROES DE LA ANTIGUEDAD PAGANA:
LAS VIDAS Y LAS ACCIONES NOTABLES
DE LOS PATRIARCHAS, JUEZES, Y REYES DE LOS JUDIOS,
de los Papas, de los ſantos Martyres y Confeſſores, de los Padres de la Igleſia, de los Obiſpos, Cardenales, Emperadores, Reyes, Principes iluſtres, Capitanes inſignes, de los Autores antiguos y modernos, y de quantos ſe hicieron famoſos en algun
EL ESTABLECIMIENTO Y EL PROGRESSO
De las Ordenes Religioſas y Militares; y la Vida de ſus Fundadores.
LAS GENEALOGIAS
De muchas Familias iluſtres de Eſpaña, de Portugal, y de otros Paiſes.
LA DESCRIPCION
DE LOS IMPERIOS, REYNOS, REPUBLICAS, PROVINCIAS, CIUDADES, ISLAS, Montañas, Rios, y otros lugares dignos de conſideracion de la antigua y nueva Geographia, &c.
LA HISTORIA DE LOS CONCILIOS GENERALES Y PARTICULARES,
con el nombre de los lugares donde ſe celebraron.
TRADUCIDO DEL FRANCES DE LUIS MORERI:
Con ampliſſimas Adiciones y curioſas inveſtigaciones relativas à los Reynos pertenecientes à las coronas de Eſpaña y Portugal aſſi en el antiguo como en el nuevo mundo.
POR DON JOSEPH DE MIRAVEL Y CASADEVANTE,
de la Real Academia de la Hiſtoria, y Canonigo del Sacro monte de Granada.
TOMO PRIMERO.

BIBLIOTECA DO PALACIO NACIONAL
REGISTADO
11.194

EN PARIS,
A COSTA DE LOS LIBREROS PRIVILEGIADOS,
Y EN LEON DE FRANCIA,
DE LOS HERMANOS DETOURNES, LIBREROS.
MDCCLIII.
CON LOS PRIVILEGIOS REALES.

Fig. 8 — Traduction espagnole du *Grand dictionnaire historique* de Moréri éditée par les libraires privilégiés de Paris (Antoine Boudet) et les frères de Tournes à Lyon en 1753. *(Biblioteca do Palacio nacional de Mafra, Portugal.)*

France et on en défend l'entrée dans le Royaume; s'il est suspect, on le confisque. Les gros corps latins et les textes espagnols ne courent pas ce risque. [80] Gosse, et avant lui Bousquet, ont donc en stock pour l'Espagne et le Portugal le *Magnum bullarium romanum*, en 32 volumes, des offices pour la messe en espagnol et des *Imitations de Jésus-Christ*. [81] Les de Tournes préparent des traductions en espagnol, telles que le *Dictionnaire* de Moréri et des livres d'enseignement pour les collèges de Jésuites. [82] Les Cramer, qui vendent peu de Voltaire à Madrid et Lisbonne, font imprimer, pour ce marché, des livres portugais à Avignon et espagnols à Anvers ou Genève. [83] Grasset fait travailler pour la péninsule Ibérique les presses d'Avignon, de Toulouse, de Lausanne, de Genève, de Lyon et de Bâle. [84]

Il s'agit là d'un commerce stable, en raison de la nature des ouvrages qui ne se démodent pas facilement. Ainsi, les de Tournes vendent encore, en 1760, les livres des fonds Anisson et Deville, dont certains sont vieux de près de cent ans; les Gosse réimpriment périodiquement et jusque vers 1780 les volumes épuisés du grand Bullaire de 1724; ils rééditent la grammaire de Sobrino qui est un des manuels d'enseignement les plus répandus en Espagne [85] et dont l'édition originale date de 1705. Les Cramer font plusieurs éditions du dictionnaire de commerce de Savary des Bruslons, dont l'ouvrage a été publié dès le début du siècle, [86] et des œuvres du juriste catalan Fontanella que l'on imprime périodiquement à Genève depuis 1627.

Tous ces textes sont généralement pourvus des *imprimatur* et *nihil obstat* ecclésiastiques. «J'ai besoin d'approbations catholiques romaines», écrit Bousquet à Malesherbes en 1758; ces approbations « sont d'une nécessité absolue pour donner à ce livre — il s'agit du *Vocabularium juris utriusque* de Vicat — un libre cours dans les universités et les écoles catholiques. » [87]

Le dépouillement systématique des catalogues de diverses bibliothèques lusitaniennes, l'étude des catalogues de livres et des inventaires notariés des fonds de

[80] Gosse, CL 9 juin 1761, p. 646.

[81] AEG, Not. J. J. Choisy I, 21 février 1740, vol. 12, pp. 472-478; Not. J. L. Charton, 8 septembre 1744, vol. 10, p. 233.

[82] Catalogues des frères de Tournes 1725, 1733, 1745, 1753, 1755, 1757, 1759, 1763, 1765, 1776, 1780.

[83] Cramer (GL, p. 96) fait imprimer et emballer des livres portugais chez Garrigan d'Avignon en 1758. Le libraire lyonnais J. M. Bruyset accuse les Cramer de faire aussi imprimer à Bâle où la main-d'œuvre est meilleur marché (L 25 avril 1758 à Malesherbes, BNP, Ms. fr. 22144/291).

[84] Grasset, L 6 mars 1762 à Sinner, Ms. Hist. Helv. X.105.223: « A Toulouse j'ai fait imprimer un second supplément à mes catalogues latins, italiens, espagnols et français. ... L'on travaille actuellement pour moi, quant à l'impression, à Avignon, à Lyon, à Genève, à Bâle et dans les trois imprimeries de Lausanne... »

[85] Paul Mérimée: *L'influence française en Espagne au XVIIIe siècle*, Paris (1936), p. 44.

[86] François Dormic: *Le commerce des français à Cadix d'après des papiers d'Antoine Granjean (1752-1774). Annales-Economie-Civilisation*, IX, Paris, 1954, p. 314: en 1753, Granjean fait venir à Cadix douze exemplaires de ce dictionnaire pour le vendre au sein de la colonie française.

[87] Marc Michel Bousquet, Lausanne, L 20 avril 1758 à Malesherbes, BNP, Ms. fr. 22132/94, 95.

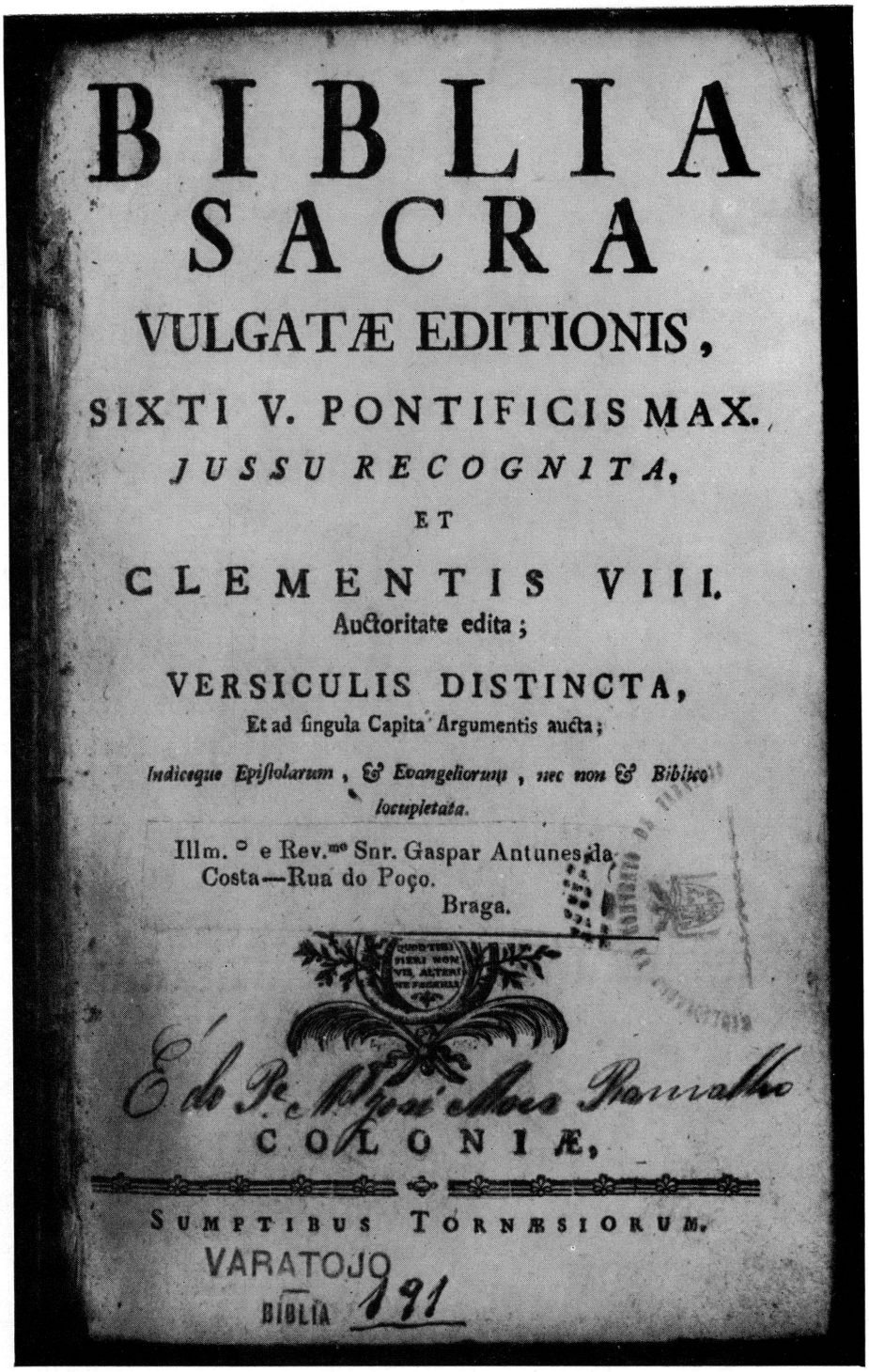

BIBLIA
SACRA
VULGATÆ EDITIONIS,
SIXTI V. PONTIFICIS MAX.
JUSSU RECOGNITA,
ET
CLEMENTIS VIII.
Auctoritate edita;
VERSICULIS DISTINCTA,
Et ad singula Capita Argumentis aucta;
Indiceque Epistolarum, & Evangeliorum, nec non & Biblico locupletata.
Illm.° e Rev.mo Snr. Gaspar Antunes da Costa—Rua do Poço.
Braga.
COLONIÆ,
SUMPTIBUS TORNÆSIORUM.
VARATOJO
BIBLIA 191

Fig. 9 — Bible clémentine destinée au marché catholique. Elle fut imprimée par les de Tournes vraisemblablement vers 1777, car elle figure sur leur catalogue à partir de l'année suivante. *(Biblioteca nacional, Lisboa.)*

libraires de Genève, ainsi que l'examen de la bibliographie hispanique de Palau y Dulcet, nous ont permis de glaner sur les impressions genevoises d'auteurs ibériques des renseignements assez complets. Les livres parus entre 1550 et 1780 comprennent des publications en latin et en espagnol, des traductions françaises et des traductions d'auteurs étrangers en espagnol; en revanche, il ne semble pas qu'on ait édité à Genève des textes en portugais. Les ouvrages latins inventoriés sont au nombre de 141, dont 61 au XVIIe siècle et 80 au XVIIIe siècle; ces derniers sont groupés entre 1723 et 1767. Les imprimés en espagnol atteignent le chiffre de 76: 12 au XVIe siècle — presque tous entre 1556 et 1560 — 21 au XVIIe siècle et 43 au XVIIIe siècle, répartis de 1732 à 1760. Ces statistiques tendraient à confirmer que l'époque du commerce la plus intense entre Genève et la péninsule va de 1730 à 1760. Cette hypothèse n'est démentie ni par le témoignage d'Herbigny [88] qui fait remonter l'essor du commerce de Venise et des Genevois avec l'Espagne jusque vers 1660, ni par Rouvière qui constate en 1703 les affaires que font les de Tournes et les Chouet en Espagne et au Portugal. [89] Selon Grasset [90] c'est surtout à partir de 1730 que les exportations augmentent, tandis que pour Gosse [91] la période de pointe se situe entre 1740 et 1750.

Quant aux auteurs ibériques édités à Genève, nos recherches nous ont conduit à identifier 87 espagnols et 15 portugais. On trouvera en note une liste qui complète celle que nous avons publiée dans notre précédent article. [92] Il serait fastidieux d'énumérer ici les titres et les dates des ouvrages de ces auteurs; nous croyons pouvoir renvoyer le lecteur au fichier chronologique des impressions genevoises de la Bibliothèque publique et universitaire, où figurent désormais ces indications.

[88] HERBIGNY: *op. cit.*, p. 342.

[89] Henry de ROUVIÈRE: Voyage du tour de la France. Paris, 1713, pp. 147, 148.

[90] Grasset, L [novembre 1754] à Malesherbes.

[91] Gosse, CL 25 août 1759, p. 92; CL 8 février 1760, p. 229; CL 1er mars 1779, p. 174.

[92] A. *Jurisconsultes espagnols:* Ferdinando Arias de Mesa (XVIIe siècle); Francisco de Amaya (XVIe-XVIIe siècle); Jerónimo Castillo de Bovadilla (1547- ?); Cristóval Crespi de Valdaura y Parizuela (1599-1671); Juan Bautista Larrea (†1645); Antonio Pérez (1583-1672); Rafael Vilosa (†1681); Juan Yañez Parladorio (XVIe-XVIIe siècle).

B. *Théologiens espagnols:* V. M. Sor María de Jesús de Agreda (1602-1665); Fr. Juan de la Cruz (XVIe siècle); Luis Gomez (†1542); Reinaldo González de Montes (XVIe siècle); Balthazar Gracián y Morales S. J. (1601-1658); Antonio de Guevara (1480-1545); Juan de Jesús María (1564-1614); Pedro Nuñez Vela (†1580); Alonso de la Peña Rivas y Montenegro (1596-1687); Juan Pérez de Pineda (†1567); Bernardo de Sandoval y Rojas (XVIe-XVIIe siècle).

C. *Historiens: a) espagnol.* Juan González de Mendoza (1545-1614); *b) portugais.* Pedro Fernandes de Quiroz (1565-1615).

D. *Médecins espagnols:* Juan Carlos Amat (1572- ?); Pedro Mexía (1496-1552); Arnaldo de Vilanova (1240-1311).

E. *Philologues espagnols:* Mateo Alemán (†1610); Nicola Antonio (1617-1684); Benedicto Arias Montano (1527-1598); Domingo Bezerra (XVIe siècle); Miguel de Cervantes Saavedra (1547-1616); Juan de Enzinas (XVIe siècle); José Francisco de Isla S.J. (1703-1781); Gregorio Mayans y Siscar (1699-1781); Juan de Valdés (1490-1541).

En 1755, au moment de se séparer de leur associé Claude Philibert, les Cramer avaient seize débiteurs dans la péninsule Ibérique. [93] Leur grand livre indique pour la période 1755 - 1766 une soixantaine de correspondants au-delà des Pyrénées; la plupart sont des libraires ou des négociants, mais il y a aussi quelques lettrés, dont Grégoire Mayans y Siscar. En revanche, Gosse ne correspond directement — du moins depuis 1759 — qu'avec une dizaine de libraires de Lisbonne.

Quelles étaient les conditions de paiement? Les catalogues des libraires genevois indiquent les prix des livres en argent de Genève. Ces prix sont ceux des ouvrages en feuilles, pris à Genève aux frais et risques du client. [94] Lorsque l'acheteur étranger est un libraire, les livraisons se font sur la base d'un échange réciproque à compte ouvert, dont le solde est réglé annuellement par traites, sous déduction d'un escompte de 25%. [95] Pour la péninsule Ibérique, il n'y a généralement pas d'échange possible, aussi la marchandise est-elle payée par traites acceptées sur Lyon ou Paris, à un an dès le jour d'expédition. [96] Les prix qui sont alors fixés en argent de France équivalent nominalement aux prix des catalogues, ce qui représente, en raison du cours inférieur de la livre tournois, un escompte de 30 à 40%. [97] Ces modalités sont naturellement sujettes à variations, suivant le cas. Ainsi, pour certains clients, le paiement est convenu moitié à six mois, moitié à douze, ou même moitié à douze mois et moitié à dix-huit. [98]

Les documents consultés donnent peu de précisions sur les frais de transport. L'assurance maritime varie entre 2 et 8%, selon la situation politique. [99] Les libraires se plaignent de ce que les frais de déballage et de remballage à la Chambre syndicale de Lyon, plus les taxes de contrôle, augmentent considérablement le prix de la marchandise. [100] Les droits perçus par la France sur les livres étrangers s'élèvent, en 1771, à 60 livres par quintal, puis ils sont réduits successivement à 20 livres et à 6 livres

[93] AEG, Not. Jean-Louis Choisy, 14 juin 1755, vol. 1, pp. 226-233.

[94] Gosse, CL 1er juillet 1760, p. 382.

[95] Gosse, CL 8 février 1760, p. 228.

[96] Gosse, CL 1er août 1760, p. 418; Cramer, GL *passim*; Antoine Caris, Cadix, L 9 février 1773 à STN, Ms. 1132, fo 30. Les catalogues des de Tournes nous montrent cependant que ces libraires ont en stock des livres d'Espagne et de Portugal quoique en petites quantités. Il en va de même pour les Cramer qui par exemple achètent des livres espagnols à Cadix en 1758 (GL p. 110). *Règlement sur le commerce de la Ville et République de Genève 1711*, art. XXVI: « Les porteurs de lettres de change protestées seront tenus de faire signifier les protêts aux tireurs et endosseurs contre lesquels ils prétendront droit de garantie et remboursement dans les termes ci-après, savoir... 4 mois pour l'Espagne et le Portugal à compter du jour et date des protêts. »

[97] Gosse, CL 1er août 1760, p. 418; CL 31 mars 1780, p. 186. En 1763, Cramer (GL, p. 10) accorde au libraire madrilène Angelo Corradi un rabais de 12% plus les frais de transport jusqu'à Marseille.

[98] Gosse, CL 5 juin 1761, p. 643; CL 1er mars 1779, p. 174; 31 mars 1780, p. 186.

[99] Luchtmans, Leyde, L 1778 à un correspondant de Naples *in* Dubosq: *op. cit.*, p. 113.

[100] Gosse, CL 9 mai 1760, p. 326: « les frais de visite, déballage, remballage, droits des officiers de la Chambre syndicale, expédition et provision du commissaire, tous ces faux frais qu'il faut inévitablement payer vont souvent au delà de ceux de voiture ».

6 sols.[101] C'est une charge difficile à supporter; elle provoque l'acheminement des balles par muletiers à travers le Piémont jusqu'à Gênes, voie normalement considérée comme trop onéreuse.

Il n'est pas aisé de se faire une idée du volume des exportations genevoises de livres vers la péninsule Ibérique, car les chiffres cités par Boudet sont trop généraux, tandis que ceux que donnent Grasset, dans sa correspondance, et les Cramer, dans leur grand livre, sont partiels.

Comme nous l'avons dit plus haut, le commerce de librairie de Genève avec la péninsule Ibérique a pris naissance dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Nous le voyons s'arrêter vers 1780, alors que les grandes maisons spécialisées ferment leurs portes et liquident leurs fonds. En effet, les de Tournes, les Cramer et les Gosse abandonnent leur activité à ce moment-là. Bien sûr, un certain trafic a encore lieu jusqu'à la fin du siècle, mais plus d'une manière aussi régulière. On trouve les raisons de ce déclin en Espagne et au Portugal, d'une part, et en France de l'autre.

Dans la péninsule Ibérique, l'expulsion des jésuites et la réforme de l'enseignement ont démodé d'un seul coup tous les ouvrages dont les libraires genevois s'étaient fait les fournisseurs spécialisés. Comme langue scientifique, le latin a cédé la place au français et aux langues nationales. Les ouvrages français de philosophie continuent à être arrêtés par la censure et l'Inquisition. Les ouvrages espagnols, publiés à l'étranger, sont interdits et l'imprimerie espagnole se développe.

Le transit à travers la France, par Marseille, a été paralysé en raison des taxes frappant les livres étrangers, de 1771 à 1775, puis plus tard par les guerres. De son côté, la librairie française est devenue une concurrente beaucoup plus redoutable, par la liberté dont elle commence à jouir pour ses éditions. Ainsi, Genève voit disparaître graduellement l'avantage que lui conférait son régime politique tolérant. On remarque que, vers 1785, tant le libraire genevois Barthélemy Chirol que la Société typographique de Neuchâtel font en Espagne des affaires très médiocres et qu'ils perdent de l'argent à Madrid, dans la faillite du libraire Thévin.[102]

Enfin, en 1792, le libraire Muzet rachète comme maculature les œuvres en 10 volumes de Nicolas Rodriguez Fermosino qui avaient été jadis un des articles de base du commerce ibérique.[103]

[101] Cf. note 54.

[102] Gabriel de Sancha, Madrid, L 17 février 1785 à STN, Ms. 1213, f° 242.

[103] Société typographique de Berne, L 29 février 1792 au libraire Muzet, Genève, BPU, Ms. fr. 1938. Nicolas Rodriguez Fermosino: *Opera omnia canonica, civilia et criminalia*, Coloniae Allobrogum, Haeredes Cramer & Philibert, 1741, 14 t. en 10 vol. f°.